

Pour tout savoir
sur l'utilisation du fioul domestique
aujourd'hui et du biofioul demain,
renseignez-vous auprès
de votre distributeur habituel.

L'énergie est notre avenir, économisons-la.

Édition FF3C SERVICES
Décembre 2020



Faisons toute
la lumière sur
le fioul
domestique.



FF3C
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES
COMBUSTIBLES, CARBURANTS & CHAUFFAGE

INFO ou INTOX ? On démêle le vrai du faux.

Vous êtes chauffé au fioul domestique et vous en avez entendu des choses sur cette énergie de chauffage... Des clichés, des préjugés, des idées reçues, des « on-dit », des « il paraît que » et de trop nombreuses fausses informations.



Car comme beaucoup d'autres sujets, le fioul domestique, ce sont ceux qui le connaissent le moins qui en parlent le plus. Les gens qui ne sont pas chauffés au fioul pensent souvent que c'est une énergie dépassée, qui pollue et coûte cher.

Mais vous qui êtes chauffé au fioul domestique, vous savez que cette énergie de chauffage procure une chaleur agréable et qu'elle est efficace : vous êtes **97%** à le penser d'après un sondage OpinionWay réalisé en août 2020*. Par ailleurs, vous êtes **94%** à penser que le fioul, parce que c'est une énergie liquide stockable, permet de bien gérer sa consommation. Et en conclusion, l'étude nous apprend également que vous êtes **67%** à vouloir garder votre chaudière fioul. Et vous avez de bonnes raisons pour cela.

Certains voudraient vous voir changer d'énergie et vous promettent monts et merveilles. N'écoutez pas tout ce qui se dit, les fausses informations se répandent vite, surtout ces derniers temps. On fait le point pour vous aider à y voir plus clair.

* Sondage OpinionWay pour FF3C réalisé en août 2020 par téléphone auprès de 508 utilisateurs de fioul domestique.



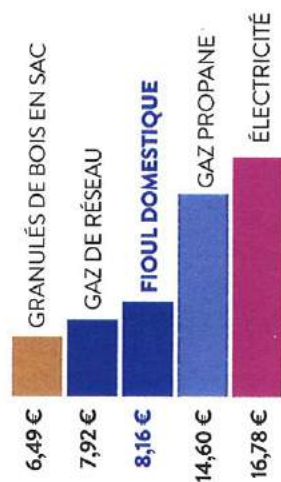
“Le fioul domestique coûte cher par rapport aux autres énergies de chauffage.”

FAUX

Pour un habitat comparable (même isolation - même situation - même surface), le fioul domestique est tout à fait compétitif.

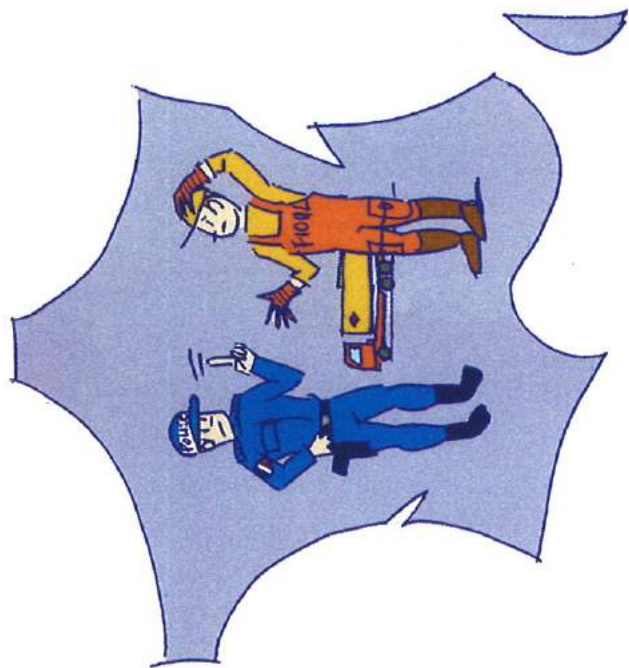
Ainsi sur la base d'un prix au litre de 0,81 €, le coût du fioul domestique au 100 kWh pci* est de 8,16 €.

Une valeur à comparer aux coûts des autres énergies pour le chauffage (tousjours pour 100 kWh pci) :



*Pouvoir calorifique inférieur

**Prix moyen sur le premier semestre 2020



“Le fioul domestique sera bientôt interdit en France.”

FAUX

Il n'y a aucun projet d'interdiction de vente ou d'utilisation du fioul domestique dans les années à venir. Votre distributeur de fioul habituel continuera à vous livrer du fioul domestique pour alimenter votre chaudière.

Et le biofioul arrive...

Actuellement, les professionnels de la filière de distribution du fioul, en collaboration avec d'autres branches professionnelles, travaillent à la mise sur le marché d'un biofioul.

Le biofioul est un bioliquide de chauffage contenant, sur une base de fioul domestique, une part croissante d'énergie renouvelable sous forme d'ester méthylique de colza produit en France. Ce biofioul pourrait se substituer au fioul d'origine fossile d'ici quelques années.



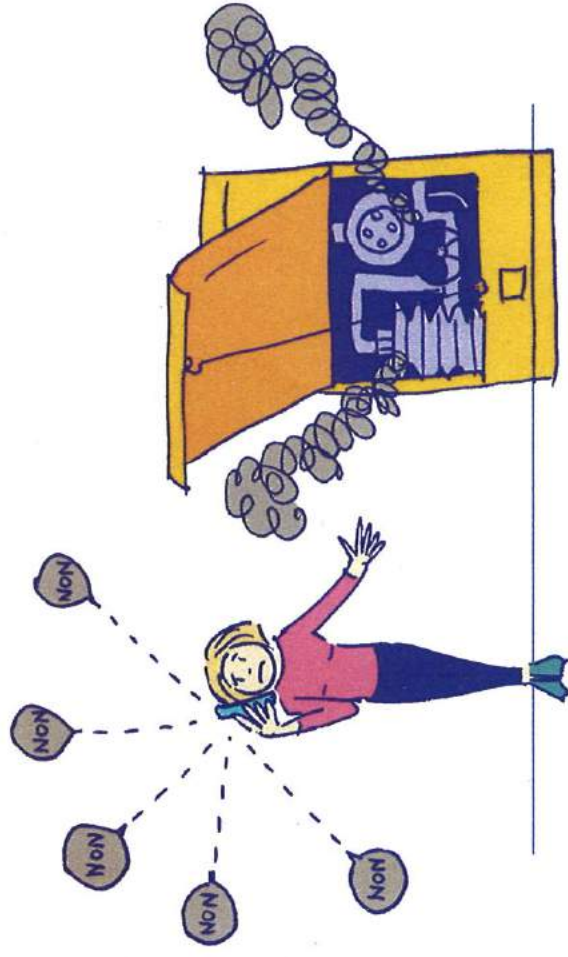
« À partir de 2022, toutes les chaudières fioul devront être remplacées. »

FAUX

Tant que votre chaudière fioul actuelle est en bon état de fonctionnement, tant qu'elle peut être réparée si un jour elle tombe en panne, elle continuera de vous chauffer exactement comme aujourd'hui.

En revanche, à partir de 2022, les chaudières fioul obsolètes irréparables devront être remplacées par des chaudières nouvelle génération.

En effet, un décret gouvernemental est en préparation qui prévoit d'interdire l'installation, dans les bâtiments neufs et rénovés, de chaudières utilisant un combustible trop émissif de gaz à effet de serre. Le fioul domestique 100% fossile est concerné : les chaudières fioul neuves telles que vous les connaissez aujourd'hui ne devraient donc plus pouvoir être installées à partir de 2022. Pour remplacer votre chaudière fioul irréparable, vous pourrez alors opter pour une chaudière fonctionnant au biofioul contenant jusqu'à 30% d'énergie renouvelable, le « F30 », un produit qui vous sera livré par votre distributeur habituel.



« Les chaudières fioul ne pourront bientôt plus être réparées. »

FAUX

Seule l'installation, dans les bâtiments neufs et rénovés, des chaudières fonctionnant au fioul 100% fossile devrait être interdite à partir de 2022.

Toutes les chaudières installées avant cette date ne sont donc pas concernées.

Si votre chaudière fioul actuelle fonctionne, vous n'avez aucune obligation de la faire remplacer, même après 2022. Vous pourrez la conserver aussi longtemps que vous le souhaitez et la faire réparer si besoin.



“ Le fioul domestique est polluant. ”

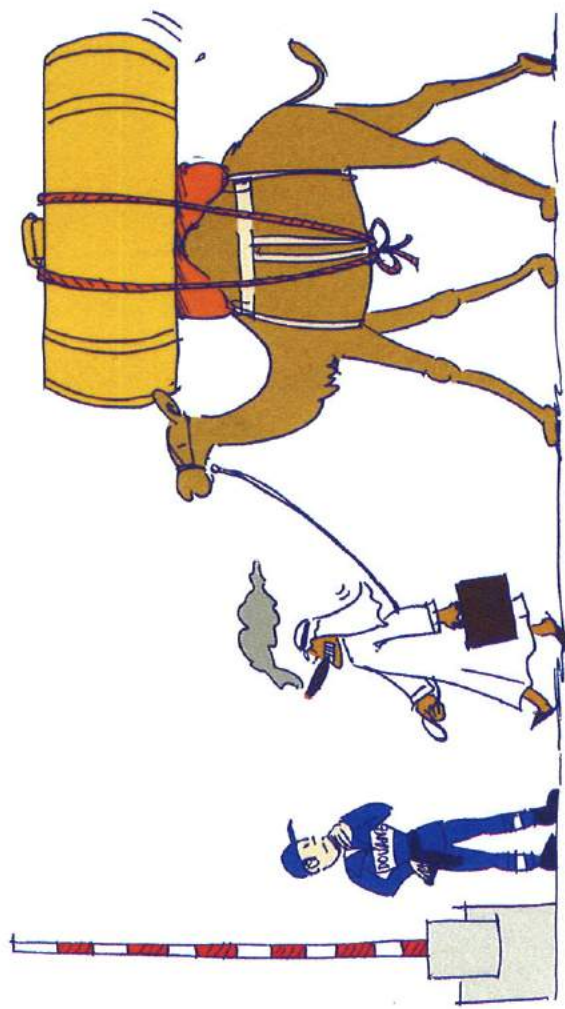
VRAI/FAUX

Une part de VRAI. Le fioul étant une énergie fossile, comme le gaz ou le charbon, il émet à la combustion du CO₂, un gaz qui participe au réchauffement climatique.

Une part de FAUX. En revanche, le chauffage au fioul émet très peu de polluants atmosphériques grâce aux progrès techniques réalisés sur les matériels. Ainsi, les chaudières actuelles sont toutes à très basse émission d'oxydes d'azote (NO_x).

En l'espace de 20 ans, les évolutions conjointes des matériels et de la qualité du fioul domestique ont permis d'améliorer significativement les performances du chauffage au fioul. Ainsi, aujourd'hui, une chaudière à très haute performance énergétique permet d'économiser 35% sur sa consommation d'énergie*.

*Par rapport à une chaudière ancienne génération (Source ADEME)



“ Le fioul est une énergie 100% fossile importée de l'étranger. ”

VRAI/FAUX

Une part de VRAI. La quasi totalité du fioul domestique actuel est importée sous forme de pétrole brut, dont 35% vient d'Europe.

Une part de FAUX. Les 2/3 du fioul domestique livré en France sont transformés dans les raffineries françaises. En outre, aujourd'hui, le fioul est en pleine évolution. Peu à peu, le **biofioul** viendra se substituer au fioul domestique. Déjà, des produits **biofioul** dits « F5 », contenant 5% d'ester méthylique de colza, sont disponibles en France, selon les régions.

À partir de 2022, du **biofioul** à 30% de colza (« F30 ») sera mis sur le marché. **Cette part d'énergie renouvelable est produite en France, par nos agriculteurs.** Elle est amenée à croître au fil des ans pour devenir majoritaire dans le bioliquide de chauffage du futur.

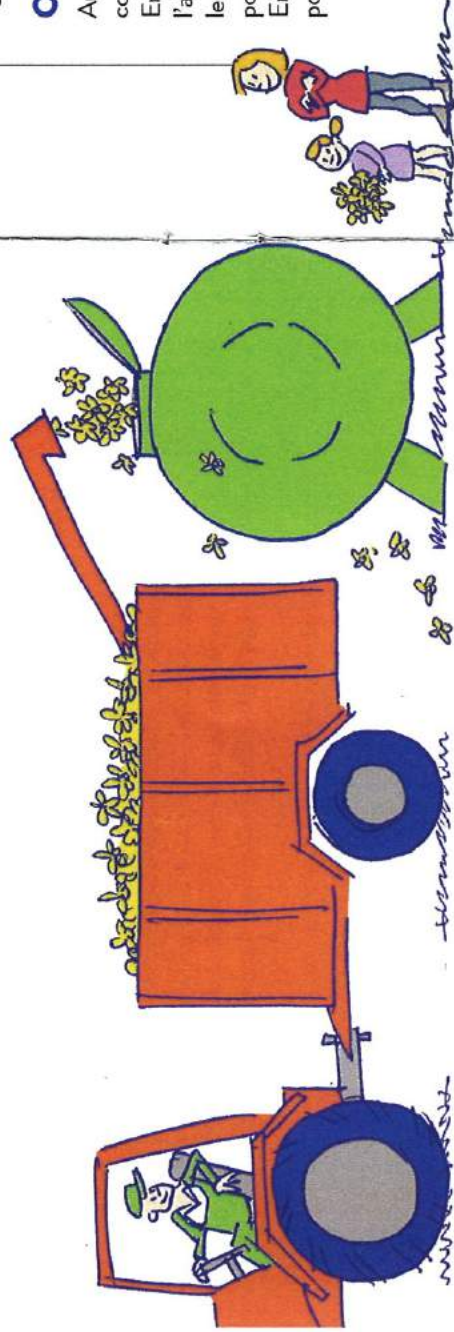
Le biofioul, l'énergie des territoires.



Depuis plusieurs années, la profession des distributeurs d'énergies hors réseaux travaille, en collaboration avec les agriculteurs, à l'élaboration d'une nouvelle énergie de chauffage liquide, stockable et renouvelable : le **biofioul**.

De quoi le biofioul est-il composé ?

Il s'agit de fioul domestique auquel est ajoutée une part d'énergie renouvelable : de l'ester méthylique de colza (EMC). La part d'EMC dans le biofioul est amenée à augmenter petit à petit dans le temps, jusqu'à atteindre 100% d'ici 2040.



Pourquoi mettre du colza dans le fioul domestique ?

Le colza est cultivé en France, au cœur de nos territoires. C'est une plante disponible en quantité suffisante, sans concurrence avec l'alimentation humaine. Le dérivé estérifié du colza, l'EMC, a une bonne tenue au froid et une bonne stabilité au stockage, c'est pourquoi il est idéal pour le biofioul. Mais surtout, il présente un gros potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport au fioul ordinaire. Enfin, il faut savoir qu'en produisant de l'huile à partir de la graine de colza, on produit également de la protéine végétale, qui permet de nourrir les animaux d'élevage en diminuant notre recours aux importations (de soja notamment).

Pourquoi utiliser du biofioul à la place du fioul domestique ?

L'utilisation du biofioul permet de réduire l'empreinte carbone planétaire de son chauffage domestique. En outre, cela permet d'utiliser une ressource nationale sans nécessité d'avoir à changer son mode de chauffage, en continuant de bénéficier d'une énergie stockable procurant un chauffage agréable et confortable.

Où peut-on trouver du biofioul ?

Aujourd'hui, des premiers produits contenant 5% d'ester méthylique de colza (dits « F5 ») sont disponibles, selon les régions.

En 2022, du biofioul « F30 » (30% de colza) arrivera sur le marché pour l'alimentation des chaudières biocompatibles neuves. Vous pourrez, si vous le souhaitez, équiper votre chaudière d'un brûleur biocompatible « F30 » pour utiliser du biofioul correspondant.

En 2024, le biofioul « F10 », compatible avec toutes les chaudières, pourrait être généralisé sur le marché.